

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 18 juin 2024

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE			Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
2024 06 01	Désignation du secrétaire de séance	19	14	5	3	17	0	0	DESIGNE Mme LE GALL Magali comme secrétaire de séance.
2024 06 02	Procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024	19	14	5	3	17	0	0	APPROUVE le procès-verbal
2024 06 03	Commission communale des impôts directs (CCID) : délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres	19	15	4	3	18	0	0	DRESSE la liste des 24 noms pour que la nomination puisse avoir lieu
2024 06 04	Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCKB concernant les exercices 2017 et suivants	19	15	4	3	18	0	0	PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2017 et suivants de la Communauté de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE			Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
2024 06 05	Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Portage de repas »	19	15	4	3	18	0	0	<p>APPROUVE la création du SIVU de portage de repas du Kreiz Breizh</p> <p>ADOpte le projet de statuts sous réserve que les communes de Plounevez-Quintin et de Saint-Nicolas-du-Pélem y soient intégrées et de la modification de l'article 3 fixant l'implantation du secrétariat du SIVU à l'EHPAD de Saint-Nicolas-du-Pélem.</p> <p>DESIGNE Mme Catherine BOUDIAF comme délégué titulaire et M. PETIT Alexandre comme délégué suppléant.</p>
2024 06 06	Programme voirie 2024	19	15	4	3	18	0	0	<p>VALIDE le programme de travaux de voirie pour l'année 2024 tel que présenté,</p> <p>PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.</p>
2024 06 07	Affaire foncière : acquisition sans contrepartie financière d'une emprise de 10 m ² sur la parcelle D92	19	15	4	3	18	0	0	<p>DECIDE d'acquérir une emprise d'environ 10 m² sur la parcelle D 92, sans contrepartie financière (transaction à titre gratuit) pour permettre l'implantation d'un poste de transformation de 160 KVA, le propriétaire ayant donné son accord le 21 mai 2024,</p> <p>PRECISE que la valeur vénale de l'emprise d'environ 10 m² de la parcelle D 92 d'une contenance est estimée à 0.80 € le m² soit environ 8 € la valeur de l'emprise la parcelle nécessaire à l'implantation du poste de transformation,</p> <p>PRECISE que cette cession se fera par acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune.</p>
2024 06 08	Convention de servitude au profit du SDE 22 pour l'implantation d'un poste de transformation Voie Romaine	19	15	4	3	18	0	0	<p>AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitude avec le SDE 22 et tout document se référant à ce dossier.</p>

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE			Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
2024 06 09	Candidature à l'appel à projets 3destination cœur de Bretagne – Kalon Breizh pour l'aire de camping-car de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem	19	15	4	3	18	0	0	<p>ACCEPTÉ ET DÉCIDE de :</p> <p>S'engager dans la phase 1 d'accompagnement animée par un cabinet extérieur afin de réfléchir à la conception de l'aire et prendre en compte les critères incontournables de cet appel à projets</p> <p>S'investir dans des temps de partage et de co-construction lors de la phase d'accompagnement</p> <p>De financer 50% du coût de l'accompagnement (le montant du reste à charge sera facturé à la commune par la Destination à l'issue de l'accompagnement)</p> <p>De s'engager, lors de la phase des travaux, à mettre en œuvre les préconisations issues de l'accompagnement afin de prétendre à la subvention liée à la phase 2</p> <p>D'autoriser Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement concernant ces projets.</p>
2024 06 10	Créances irrécouvrables admissions en non-valeur	19	15	4	3	18	0	0	<p>Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont le détail figure ci-dessus.</p> <p>Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 133.39 €</p> <p>Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.</p>
2024 06 11	Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal	19	15	4	3	18	0	0	<p>PREND NOTE des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal</p>